



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 134 et 98 kk) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Désarmement général et complet : faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/71/L.41

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/71/L.41 intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/71/12). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations complémentaires et des précisions, puis des réponses écrites qu'il a reçues le 28 novembre 2016.

2. Aux termes du projet de résolution A/C.1/71/L.41, l'Assemblée générale :

a) Déciderait d'organiser en 2017 une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète;

b) Déciderait que la conférence serait convoquée à New York, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à moins que les participants n'en décident autrement, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, et qu'elle serait ouverte à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile;



c) Déciderait que la conférence tiendrait une session d'organisation d'une journée à New York dans les meilleurs délais;

d) Déciderait que la conférence lui présenterait à sa soixante-douzième session un rapport qui lui permettrait d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des négociations et de décider de la marche à suivre;

e) Prierait le Secrétaire général d'assurer l'appui requis pour les réunions de la conférence et de transmettre le rapport de cette dernière à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ainsi qu'à la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire prévue au paragraphe 6 de la résolution 68/32.

II. Ressources nécessaires

3. Le Secrétaire général indique qu'il résulterait des demandes formulées des dépenses supplémentaires d'un montant de 692 600 dollars pour les activités suivantes :

a) Des services d'appui aux réunions d'un coût de 252 000 dollars (voir A/C.1/71/L.41, par. 8, 10 et 11), pour 42 séances en tout (21 jours), à New York, avec services d'interprétation dans les six langues officielles, soit :

i) Une réunion d'organisation d'une journée (2 séances), au début de 2017;

ii) Une première session de cinq jours (10 séances), du 27 au 31 mars 2017;

iii) Une deuxième session de quinze jours (30 séances), du 15 juin au 7 juillet 2017.

b) Des services de documentation d'un coût de 440 600 dollars (voir A/C.1/71/L.41, par. 8, 10, 13 et 14), soit 12 documents d'avant-session (31 800 mots au total), 18 documents de session (47 700 mots au total) et 2 documents d'après-session (21 400 mots au total) dans les six langues officielles.

4. Il est indiqué dans l'état des incidences que les activités demandées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 3 (Désarmement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017 (voir A/69/6/Rev.1), et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (sect. 2) et A/70/6 (sect. 4), respectivement). Il y est également indiqué que pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au sous-programme 2 du chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 pour ce qui est des activités d'information et de sensibilisation devant être exécutées au cours de l'exercice (voir A/C.5/71/12, par. 7).

5. Il est indiqué que pour assurer les travaux supplémentaires susmentionnés, il faudrait prévoir, au titre des services de conférence, des ressources supplémentaires d'un montant de 692 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Il est indiqué en outre qu'il n'est pas possible de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour

l'exercice 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice et qu'il est donc nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire à imputer sur le fonds de réserve (voir A/C.5/71/12, par. 9 et 11).

III. Conclusion

6. Compte tenu du paragraphes 5 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que si celle-ci adoptait le projet de résolution A/C.1/71/L.41, un crédit supplémentaire d'un montant de 692 600 dollars devra être ouvert au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, et imputé sur le fonds de réserve.
